

A l'appui de sa demande de rescrit relatif aux avantages en nature, le demandeur, en fonction de l'avantage concerné, doit a minima préciser :

Avantage en nature logement :

- le statut social du bénéficiaire.
- le nombre de pièces principales du logement.
- le montant du loyer versé à l'employeur.
- S'agissant de l'employeur, sa qualité de locataire ou de propriétaire du logement.
- les modalités d'occupation du logement en cas de partage avec un ou plusieurs salariés.
- l'existence d'une nécessité absolue de service ou de sujétions professionnelles justifiant la mise à disposition du logement.
- la rémunération mensuelle brute du salarié.
- le taux de la déduction forfaitaire spécifique appliqué pour ce salarié.
- la valeur locative servant à l'établissement de la taxe d'habitation.
- Le cas échéant, le montant de l'évaluation de l'avantage en nature fixée par la convention collective, l'accord collectif ou le contrat de travail.

Avantage en nature nourriture

- le statut social du bénéficiaire.
- les circonstances dans lesquelles le salarié est nourri.
- les modalités de fourniture du repas par l'employeur.
- Si le salarié est nourri en cantine ou bénéficie de titres restaurant, les modalités de fixation de la participation de l'employeur et le montant de la participation du salarié.
- l'existence d'une obligation professionnelle imposant la prise des repas selon certaines modalités.
- Pour le secteur des HCR, l'indication de la convention collective applicable.

Avantage en nature véhicule

- les modalités de mise à disposition du véhicule par l'employeur.
- la nature de l'utilisation faite du véhicule par le salarié.
- le type de véhicule mis à disposition.
- le montant de la redevance versé par le salarié.
- la date de mise en circulation du véhicule.
- les modalités de prise en charge par l'employeur des frais de carburant,
- le cas échéant, la qualité de constructeur, concessionnaire de l'employeur.
- le coût annuel de la location et le prix d'achat du véhicule.

Avantage en nature outils NTIC

- la description du ou des outils de NTIC concernés par la demande ;
- les modalités de la mise à disposition de ces outils.
- la nature du ou des documents dans lesquels l'usage professionnel et /ou privé est prévu.
- la nature de l'usage privé fait par le salarié.
- S'agissant de l'employeur, sa qualité de propriétaire ou de locataire de ses outils.

Autre avantage en nature

- la description et la valeur de l'avantage concerné.
- le montant de la participation du salarié.
- S'il s'agit d'un vêtement de travail, préciser les modalités de fourniture du vêtement au salarié, le caractère obligatoire du port du vêtement, le propriétaire du vêtement.

Avantage en nature lié à une réduction tarifaire sur les produits ou services de l'entreprise

- la nature des produits ou services fabriqués ou habituellement commercialisés par l'entreprise concernée
- le montant de la réduction tarifaire accordée.
- le prix de vente public retenu pour déterminer le prix de vente aux salariés.
- la qualité des bénéficiaires de la réduction tarifaire.